



**TEA EXPO 2004 Formulaire d'Inscription**  
Le 5ème Salon International du Thé  
15 rue de la Paix – 75002 Paris, FRANCE  
Tel : 00 33 1 55 04 77 55 / Fax : 00 33 1 55 04 77 57  
[Tea-expo@wanadoo.fr](mailto:Tea-expo@wanadoo.fr) / [www.tea-site.com](http://www.tea-site.com)

### 1. INFORMATIONS GENERALES

|                     |  |       |  |
|---------------------|--|-------|--|
| Raison Sociale      |  |       |  |
| Adresse             |  |       |  |
| Nom                 |  | Poste |  |
| Téléphone           |  | Fax   |  |
| Site Internet       |  | Email |  |
| Objets d'exposition |  |       |  |

### 2. TARIFS DE LOCATION DE STAND

| Description   | Espace              | Prix Unitaire       | Prix dû |
|---|---------------------|---------------------|---------|
| <b>Espace nu</b><br>36m <sup>2</sup> minimum<br><a href="#">Visionner le stand</a>  | .....m <sup>2</sup> | 180€/m <sup>2</sup> | €HT     |
| <b>Stand équipé</b><br>Inclus: structure, cloisons, moquette,<br>éclairage (1 rail de 3 spots pour 9m <sup>2</sup><br>et de 6 spots pour 18m <sup>2</sup> ) et enseigne<br><a href="#">Visionner le stand</a> | .....m <sup>2</sup> | 195€/m <sup>2</sup> | €HT     |
| <b>Forfait Bonus</b><br>Stand équipé+ comptoir<br>d'information+ 2 chaises + 1 table<br><i>Ou autre, nous contacter</i>   | .....m <sup>2</sup> |                     | €HT     |
| <b>Sous-Total (1)</b>   |                     |                     | €HT     |

Pour d'autres conditions, merci de nous contacter.

### 3. ANGLES

|                       |              |          |
|-----------------------|--------------|----------|
| Nombre d'angle        | ..... x 250€ | .....€HT |
| <b>Sous-Total (2)</b> |              | €HT      |

### 4. FRAIS D'INSCRIPTION

|  |        |     |
|--|--------|-----|
| Frais de dossier, Inscription au catalogue, 5 badges, 50 invitations,<br>gardiennage | 250€HT |     |
| <b>Sous-total (3)</b>  |        | €HT |

### 5. FRAIS PAR SOCIETE SUPPLEMENTAIRE SUR LE STAND

|   |        |     |
|---|--------|-----|
| Frais par société supplémentaire sur le stand | 700€HT |     |
| <b>Sous-total (4)</b>                         |        | €HT |

### 6. PUBLICITE DANS LE THE MAGAZINE SPECIAL TEA EXPO 2004

|                        |         |     |
|------------------------|---------|-----|
| Demi page              | 900€HT  |     |
| Quart de page          | 500€HT  |     |
| Page entière           | 1600€HT |     |
| 2è et 3è de couverture | 3200€HT |     |
| 4è de couverture       | 4500€HT |     |
| <b>Sous-total (4)</b>  |         | €HT |

### 7. INSCRIPTION POUR L'ELECTRICITE

|                       |     |      |     |
|-----------------------|-----|------|-----|
| Electricité           | 3KW | 350€ | €HT |
| <b>Sous-Total (5)</b> |     |      | €HT |

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| <b>TOTAL HT</b>         |     |
| Sous-Totaux (1+2+3+4+5) | €HT |
| <b>TVA 19.6%</b>        | €   |
| <b>TOTAL TTC</b>        | €   |

Je m'engage à respecter les clauses du règlement et verse un acompte de 50% du montant total de ma participation par chèque libellé à l'ordre de MELYS. Le solde est à régler au plus tard le 30 octobre 2004.

Fait le

Cachet et Signature

**Après avoir lu et approuvé le règlement du Salon**

|  |
|--|
|  |
|--|



## TERMES ET CONDITIONS GENERALES TEA EXPO 2004

### PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être signé et accompagné d'un premier versement de 50 % du montant total. Le non-règlement du solde deux mois avant l'ouverture de salon, entraîne l'annulation de droit de son inscription. La signature du bulletin d'inscription implique que la société désireuse de participer a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve, ainsi que les prescriptions contenues dans le livret d'exposants et selon les règlements applicables en France. Elle implique aussi l'acceptation de toutes dispositions qui peuvent être imposées par les circonstances et que MELYS se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants

### RETRACTATION DES EXPOSANTS ET INDEMNITES

L'annulation par l'exposant de son inscription jusqu'à 2 mois avant le début du salon autorise MELYS à garder 30% du montant total de l'inscription, et la totalité des sommes versées après cette date.

### ASSURANCE ET SECURITE

MELYS organise le Salon Tea Expo 2003 dans lequel l'organisateur et l'exposant sont tenus de respecter les conditions générales d'occupation de Paris Expo et de se conformer au règlement et à la sécurité exigée.

L'organisateur se réserve le droit d'expulser toute personne dont le comportement nuit au salon.

Les exposants doivent respecter les mesures de sécurité imposées par la Préfecture de Police ainsi que par Paris Expo.

L'exposant doit souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant le vol et les dommages ainsi que tous les risques que lui-même et son personnel encourent ou font encourir à des tiers. L'assurance souscrite par l'exposant doit comporter une clause explicite de renonciation à recours contre MELYS et Paris-Expo.

### RESTRICTION DES VENTES

L'exposant s'engage à ne présenter que des produits et les fabrications conformes à la réglementation française le concernant.

L'exposant s'engage à ne procéder à aucune publicité ni à aucune pratique de vente ni revendication susceptible d'induire en erreur ou de constituer une concurrence déloyale.

**Thé Magazine/MELYS**  
15 rue de la Paix  
75002 Paris  
Tel : +33 1 55047755  
Fax : + 33 1 55047757  
[www.tea-site.com](http://www.tea-site.com)

Toutes démonstrations, dégustations, animation sonore et distributions des prospectus sont interdites en dehors du stand de chaque exposant.

Chaque exposant doit accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger.

### LOCATION DE L'ESPACE D'EXPOSITION

Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie de leur stand.

Le plan et la répartition des stands et emplacements sont établis par le comité du salon Tea Expo. Le changement d'emplacement, même après confirmation, n'autorise pas l'exposant à annuler son contrat ou à revendiquer une indemnité.

### UTILISATION DE L'ESPACE D'EXPOSITION

Les exposants peuvent décorer et aménager leur emplacement tout en respectant les instructions du dossier de l'exposant. Toutes les dégradations causées par l'exposant sont mises à la charge de l'exposant.

### INSTALLATION ET DESINSTALLATION

Les exposants doivent respecter les mesures de sécurité imposées par la Préfecture de Police ainsi que Paris Expo.

### ARBITRAGE EN CAS DE LITIGE

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris qui appliquera la loi française sera compétent. Le texte en langue française de ce règlement faisant foi.

### COORDINATION EXPOSANT- ORGANISATEUR

S'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure prévue des locaux nécessaires à l'organisation du salon, pour une raison qui ne serait pas imputable à MELYS, celle-ci serait uniquement tenue au remboursement des sommes versées, déduction des frais qu'elle aurait engagés pour la préparation du salon.

MELYS dispose du droit de rédaction, de publication et de diffusion, payante ou non, du catalogue du salon. Par contre, les informations nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournies par les exposants. MELYS n'est en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction.

### Tampon & Signature